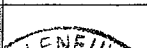
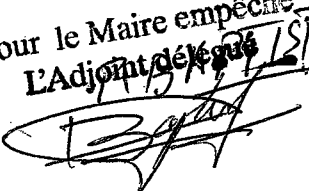


Arrêté 102-2026	Jour/ Date	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	
		08-sept	09-sept	10-sept	11-sept	13-sept	14-sept	15-sept	16-sept	17-sept	18-sept	20-sept	21-sept	22-sept	23-sept	
	Rues/ lieux															
Equipements communaux mis à disposition tournage en intérieur	Maison ZULMA	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	Auberge de l'Ours	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	Jardin de la salle des Fêtes + espaces cuisine et entrée / toilettes	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	Maison de l'Environnement petite salle de droite	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	Maison de l'Environnement			X												
	Bureaux rue Hardy				X											
	Mairie							X						X		
	Salle des Fêtes												X	X		
Ecole (1 classe) + cour + bureau directrice + salle des maîtresse															X	
Lieux mis à disposition tournage en extérieur	Place de l'Eglise				X					X	X				X	
	Place Maréchal Leclerc										X					
	Rue du Pont de Couilly										X					
	Rue Hardy				X											
	Terrain de pétanque accès réservé au tournage						X	X								
	Place de la Fontaine		X				X									
	Rue Victor Hugo						X	X	X							
	Rue de la Garenne			X												
	Rue de la Gare														X	
	Monument aux Morts		X													
Parvis mairie		X		X		X	X									
Blocage par intermittence de la circulation routière le temps des prises de vues et en fonction des axes de caméra	Rue de la Garenne			X												
	Rue du Général de Gaulle devant la mairie		X		X		X	X			X					
	Angle rue de la Gare															
	Rue de la Croix de Tigeaux entre les deux places: une déviation sera mise en place		X		X		X	X			X					
	Rue de Paris										X					
	Place de l'Eglise									côté commerces X	X					
	Rue Victor Hugo														X	
	Place de la Mairie														X	
	Impasse de la Mairie														X	
	Blocage de la circulation routière	Rue Hardy				X				X						
Rue Jehan de Brie									X							
Place du Maréchal Leclerc									X							
Rue Victor Hugo									X							
Réservation de places de stationnement et interdiction de stationner	Place de la Mairie parvis mairie 8 places	Le 08 sept à partir de 16h jusqu'au 11 sept 17h00				Le 13 sept à partir de 16h jusqu'au 15 sept 20h30							le 21 sept à partir de 16h jusqu'au 22 sept 21h30			
	Rue Hardy toutes les places			Le 10 sept à partir de 16h jusqu'au 11 sept 17h00				Le 15 sept à partir de 16h jusqu'au 16 sept 21h30								
	Place de la Mairie - toutes les places parking terrain de pétanque					Le 13 sept à partir de 16 h jusqu'au 15 sept 20h30							le 21 sept à partir de 16h jusqu'au 22 sept 21h30			
	Place de l'Eglise (derrière l'église) en totalité/ stationnement véhicules technique	le 08 septembre à partir de 16h au 23 septembre 20h30														
	Place de l'Eglise et devant la Taverne	le 08 septembre à partir de 16h au 23 septembre 20h30														
	Rue du Pont de Couilly								Le 16 sept à partir de 16 h jusqu'au 18 sept 18h30							
	Rue de la Gare du n°2 au 6												Le 22 sept à partir de 16 h jusqu'au 23 sept 20h30			
	Rue Victor Hugo (vers le terrain de pétanque) du n°10 au n°16					Le 13 sept à partir de 16 h jusqu'au 15 sept 20h30										
	Rue Victor Hugo (Vers boulangerie) n°2 au 8 et n° 3 au 7							Le 15 sept à partir de 16 h jusqu'au 16 sept 21h30								
	Rue Jehan de Brie 2 places côté boulangerie du n°2 au n°4							Le 15 sept à partir de 16 h jusqu'au 16 sept 21h30								
	Rue de la Garenne toutes les places		Le 09 sept à partir de 16 h jusqu'au 10 sept 20h30													
	Salle des Fêtes - toutes les places parking											Le 20 sept à partir de 16 h jusqu'au 22 sept 21h30				
	Impasse de la Mairie toutes les places												Le 22 sept à partir de 16 h jusqu'au 23 sept 20h30			
	Place du Maréchal Leclerc 3 places devant la fromagerie									Le 17 sept à partir de 16 h jusqu'au 18 sept 22h30						

Pour le Maire empêché
L'Adjoint délégué



Le Maire
Julien QUINTERNE